



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-66

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Demande d'aide financière à la CAF pour l'extension de la Maison de quartier de la Diagonale

Mme Christelle MARTINEZ expose :

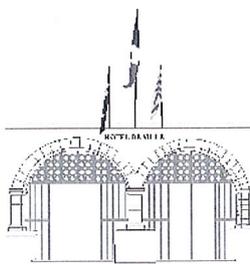
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan envisage des travaux d'extension de la Maison de quartier dite « de la Diagonale », située dans le quartier du Moyen Vernet et agréée « centre social » par la Caisse d'allocations familiales.

Cette dernière poursuit une politique d'amélioration de l'accueil dans les structures qu'elle agrée, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Cette volonté commune s'exprime dans le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre nos deux institutions.

Ainsi, au travers de son appel à projets « Animation de la Vie Sociale » 2023, la CAF est en mesure de cofinancer des travaux d'investissement ainsi que l'achat de mobilier et de matériel informatique. Le montant de son aide peut atteindre 50 % du cout total HT – dans la limite de ses fonds disponibles et après acceptation du projet par ses administrateurs.



La Maison de la Diagonale souffre d'un manque de salles pour pouvoir dispenser l'ensemble des activités proposées par les agents de la Ville, les partenaires et les habitants. Cependant, la Ville est propriétaire d'un bâtiment inoccupé jouxtant ses locaux dans la rue Arcangelo Corelli, dont la rénovation permettrait à la maison de quartier de profiter de deux grandes salles supplémentaires. L'une serait dédiée aux activités numériques et l'autre au soutien à la parentalité.

En outre, la surface extérieure en serait agrandie, permettant également des activités de plein air.

L'opération, enfin, engloberait des dépenses d'investissement en achat de mobilier et de matériel informatique.

L'ensemble des coûts représente une enveloppe prévisionnelle de 130 000 € HT et l'aide de la CAF peut s'élever à 65 000 € HT. C'est pourquoi il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'Appel à projets Animation de la Vie sociale 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) de solliciter l'aide de la CAF au titre de l'Appel à projets Animation de la Vie sociale 2023, afin de participer au financement de l'extension de la maison de quartier de la Diagonale du Moyen-Vernet ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170712-DE-1-1

Accusé reçu le : **07 AVR. 2023**

Affiché le : **07 AVR. 2023**

Mme Christelle MARTINEZ, Pour le Maire l'Adjoint délégué

